

REVUE PLURIDISCIPLINAIRE D'EDUCATION PAR ET POUR LES DOCTORANT'ES.

LES RÉFORMES

PROCESSUS DE CHANGEMENT ET CONSÉQUENCES

Volume 1 numéro 1 2022

NUMÉRO THÉMATIQUE



REVUE PLURIDISCIPLINAIRE D'EDUCATION PAR ET POUR LES DOCTORANT'ES.

La revue pluridisciplinaire d'éducation par et pour les doctorants (RED) est une revue en ligne et en accès libre. Elle publie des travaux académiques en français et en anglais menés par de jeunes chercheurs/euses (doctorant-es et post-doctorant-es).

Les numéros intègrent à la fois des éléments des sciences de l'éducation mais aussi d'autres disciplines.

Numéro de série internationale : ISSN 2813-4400

Open Access Publications Bibliothèque de l'Université de Genève Creative Commons Licence 4.0



Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

Tous les articles de ce numéro sont mis à disposition sous licence *creative commons* par leurs auteurs respectifs

Revue pluridisciplinaire d'éducation par et pour les doctorants (RED)

Université de Genève Bd du Pont d'Arve 40 | 1211 Genève 4 - Suisse

REFORMES POLITIQUES FACE AU VIEILLISSEMENT DEMOGRAPHIQUE : DIVERSITE DES PERSPECTIVES DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE SOCIO-SANITAIRE

Fabienne Gfeller, *Université de Neuchâtel* N° ORCID : 0000-0002-6634-1399

Michèle Grossen, Université de Lausanne

N° ORCID: 0000-0002-7983-3122

Martina Cabra, Université de Neuchâtel

N° ORCID: 0000-0003-2063-4601

Tania Zittoun, Université de Neuchâtel

N° ORCID: 0000-0003-3203-2819

DOI: 10.57154/journals/red.2022.e990

Résumé

Partant du constat du changement démographique et des réformes qui tentent d'y répondre, nous nous penchons sur le programme politique d'un canton suisse, la planification médico-sociale du canton de Neuchâtel, et en particulier sur la promotion d'appartements dits « avec encadrements », qui constitue une mesure centrale de cette planification. Considérant que la mise en œuvre de cette réforme, et ces appartements en particulier, demandent la collaboration entre un grand nombre de personnes et d'institutions (architectes, services administratifs cantonaux, politicien-nes, personnes âgées entre autres), nous examinons le sens que différent-es acteurs/trices donnent à la situation dans laquelle ils/elles sont impliqué-e-s sous l'angle de ce qui leur importe, ou « what matters » (Edwards, 2012), en analysant des données récoltées dans le cadre d'une étude de cas régionale, incluant entretiens, observations et recherche documentaire. Nous examinons également des situations de rencontre entre différentes perspectives sur « ce qui importe », et mettons en évidence la manière dont ces rencontres peuvent engendrer des changements dans la perspective de chacun-e concernant « ce qui importe », et donc dans les pratiques.

Mots-clés

« Ce qui importe » ; vieillissement ; logement ; vieillir à domicile ; réforme socio-sanitaire

Abstract

Based on the observation of demographic change and the policy reforms aiming at addressing it, we examine the policy agenda of a Swiss canton, the "medico-social planification" of the canton of Neuchâtel, in particular the promotion of so called "flats with referees", which constitutes a central measure of this planification. Considering that this reform, and these flats in particular,

requires intensive collaboration between an important number of people and institutions (architects, regional administration, politicians, older people, among others), we examine how different actors make sense of their own activity. We also investigate what priorities they put on the fore, in other words "what matters" for them (Edwards, 2012), analysing data collected in the frame of a regional case study, including interviews, observations and desk research. Finally we examine situations of encounter between diverse perspectives on "what matters" and highlight the way in which these encounters can lead to changes in people's perspectives regarding "what matters", and thus in the practices.

Keywords

Ageing; housing; "what matters"; ageing in place; socio-sanitary reform

INTRODUCTION

e vieillissement démographique est l'un des défis actuels que nos sociétés occidentales doivent relever. Des réformes politiques cherchent à y répondre afin de maintenir une qualité de vie considérée comme satisfaisante pour la population âgée et de contenir les coûts liés à ce phénomène. Néanmoins, la mise en œuvre de ces réformes ne va pas de soi. L'une des difficultés rencontrées concerne la collaboration nécessaire à une prise en charge des personnes âgées qui inclut non seulement les besoins médicaux mais également sociaux et psychologiques. Cette collaboration implique différentes professions, ainsi que les personnes âgées, leurs proches et des bénévoles. Dans cet article, nous proposons d'analyser la mise en œuvre de la planification médicosociale du canton de Neuchâtel en nous appuyant sur une approche développée en psychologie socio-culturelle. Nous examinerons en particulier « ce qui importe » aux différent-es acteurs/trices. Nous commencerons par faire le point sur le vieillissement démographique et présenterons la planification médico-sociale du canton de Neuchâtel. Nous introduirons ensuite notre cadre théorique ainsi que notre méthode en présentant le projet de recherche HomAge²⁶, dont sont issus les données que nous analyserons. Nous identifierons ce qui importe dans les activités d'acteurs/trices concernées par cette réforme (« what matters », selon Edwards, 2012), nous analyserons une situation dans laquelle leurs différentes perspectives se rencontrent et mettrons en évidence les conséquences qui peuvent en découler.

LE VIEILLISSEMNT DEMOGRAPHIQUE

En Suisse, les personnes de 65 ans et plus (ci-après : 65+) représentent 18,8% de la population (Office fédéral de la statistique, 2021b), un pourcentage qui n'a cessé d'augmenter depuis 1950 (année à partir de laquelle nous avons considéré les données ; Office fédéral de la statistique, 2021a). Selon les prévisions, ce chiffre augmentera encore et on parle de 24% en 2035. Ce phénomène est lié à l'arrivée à la retraite de la génération des baby-boomers, à l'augmentation de l'espérance de vie ainsi qu'à un faible taux de natalité (Höpflinger et al., 2019). On estime qu'en 2050, il y aura deux personnes actives pour une personne en âge de retraite (Office fédéral de la

²⁶ Le projet HomAge (subside 1001C_182401, prof. Tania Zittoun) est financé par le Fonds national suisse.

statistique, 2021b) et qu'en 2045 une personne sur dix sera âgée de 80 ans ou plus (Höpflinger et al., 2019).

En Suisse, la grande majorité des personnes de 65+ vit dans un logement auquel on attribue en général le qualificatif « à domicile », en opposition aux établissements médico-sociaux (ci-après : EMS). Seuls 1,5% des 65+ vivent en EMS, majoritairement des femmes, et l'âge moyen d'entrée en EMS a augmenté durant ces dernières années, tout comme le nombre de personnes bénéficiant de soins à domicile (Höpflinger et al., 2019). Ceci correspond à une tendance plus vaste de développement des soins ambulatoires et à domicile observée notamment dans les pays anglophones (Milligan, 2009).

Ces changements démographiques appellent des réformes politiques touchant les domaines des soins et de l'aide aux personnes âgées et visant, selon les politicien-nes, à maintenir une qualité de vie acceptable tout en maitrisant les dépenses publiques. Ces réformes s'inscrivent dans une longue histoire de politiques publiques relatives à la vieillesse (de Beauvoir, 1970 ; Dirlewanger, 2018 ; Repetti, 2018). L'un des domaines sur lequel elles portent est le lieu de vie, en particulier le logement. Parallèlement, les travaux de recherche tendent à se décentrer de l'individu au profit d'approches écologiques et mettent en évidence l'importance de l'environnement matériel et social pour la qualité de vie des personnes âgées et le maintien de leur indépendance (Bigonnesse & Chaudhury, 2021 ; Martin et al., 2010 ; Wahl, 2015). Ils montrent que le lieu de vie peut jouer, à différentes échelles (quartier/village, alentours immédiats du logement, logement lui-même), un rôle déterminant dans le maintien de fonctions ou d'activités spécifiques ou plus globalement dans ce qu'on pourrait appeler la qualité de vie d'une personne et le sentiment d'une certaine autonomie. En effet, des restrictions fonctionnelles liées à l'âge ainsi que l'apparition de nouveaux besoins tels que la proximité de certains services prend de l'importance lorsqu'il s'agit de décider si un lieu de vie est adapté à une personne (Höpflinger et al., 2019).

L'étude du lieu de vie recouvre des éléments objectivables (distance jusqu'aux magasins, présence dans le logement de tapis, existence de mesures politiques, etc.; Bieri et al., 2020; Chen et al., 2020) et des éléments subjectifs (sentiment d'être chez soi, confiance dans le voisinage, sentiment de sécurité, etc.; Glass, 2020; Riom et al., 2015; Seifert & Schelling, 2018), les deux étant intimement mêlées. Par ailleurs, certains travaux se focalisent sur le lieu de vie (Hummel et al., 2017; Jarvis & Mountain, 2019; Riom et al., 2018), alors que d'autres se focalisent sur les déménagements (Horstmanshof et al., 2019; Thalineau & Nowik, 2010; Zittoun et al., 2021). Parallèlement, les politiques publiques accordent elles aussi de l'importance à la question du logement, notamment par des mesures favorisant ce qu'on appelle couramment le « maintien à domicile ». C'est dans ce contexte que nous examinerons le cas particulier de la politique sanitaire et sociale du canton de Neuchâtel.

LA PLANIFICATION MEDICO-SOCIALE DU CANTON DE NEUCHATEL

La planification médico-sociale (ci-après : PMS) désigne un ensemble de mesures visant à adapter le paysage cantonal de soins, d'aide et d'accompagnement aux personnes âgées. Basée sur une étude qui a évalué les besoins actuels et futurs de prise en charge des personnes âgées (Barbey et al., 2009), elle vise à la fois à répondre au désir de la population âgée (mis en évidence par cette étude) de rester à domicile et à contenir les coûts engendrés par le changement démographique (Conseil d'État, 2012). Pour ce faire, la PMS instaure une série de mesures, parmi lesquelles : diminution

des places dans les EMS, développement de structures d'accueil de jour et court-séjour, augmentation du nombre d'appartements pour personnes âgées, ou encore amélioration de l'accès aux informations et conseil d'orientation (Conseil d'État, 2012, 2015).

La PMS a été acceptée en votation au Grand Conseil en 2012 et de nouvelles modifications légales touchant principalement le soutien et l'accompagnement à domicile ont été élaborées courant 2021 (Conseil d'État, 2021). Les objectifs fixés en 2012 pour 2022 n'ont pas été atteints (nombre d'appartements, de structures d'accueil, etc.), mais la direction prise initialement reste identique. Des éléments de la réforme ont été précisés ou modifiés en cours de route (Conseil d'État, 2015) et les travaux de mise en œuvre dans les différents domaines ont avancé à des rythmes variés. L'implémentation de cette réforme mobilise les forces de nombreuses personnes mais rencontre aussi des difficultés et des résistances, notamment parce qu'elle touche des domaines traités habituellement par différents services de l'administration cantonale (santé, social, logement, etc.) et implique non seulement un large spectre de professions et d'institutions, mais également des domaines peu ou pas institutionnalisés (proches aidant-es, associations). La collaboration entre les différentes personnes et institutions impliquées est un enjeu important de cette réforme et constitue de manière plus générale l'un des enjeux de la prise en charge des personnes âgées (Leyshon et al., 2019; Wolf & Wysling, 2018).

« CE QUI IMPORTE », CLE DE LA COLLABORATION

our mieux comprendre la mise en œuvre de cette réforme et en particulier les enjeux de collaboration qu'elle soulève, nous nous appuyons sur les travaux d'Anne Edwards, une chercheuse dont les travaux ont porté sur la collaboration interprofessionnelle dans des situations de travail complexes. Edwards (2012) a mis en évidence un aspect central de la collaboration : celui du sens que chaque personne donne à la situation dans laquelle elle est impliquée. Ainsi, il convient, selon l'auteure, d'examiner ce qui importe pour chacun-e, « what matters » (Edwards, 2012 ; Edwards & Daniels, 2012). Prenant l'exemple d'un architecte spécialiste en restauration, elle montre, d'une part, comment son métier et sa spécialisation orientent son regard sur le patrimoine bâti et, d'autre part, comment sa perspective diffère de celle d'un urbaniste. Ces perspectives différentes sur « ce qui importe vraiment » engendrent des difficultés de collaboration (Edwards, 2012). Ainsi, selon Edwards, « what matters orients [practitioners'] interpretations and responses as they tackle the problems they encounter in work activities » (2012, p. 23). Ce « what matters » est très fortement lié aux savoir et aux pratiques professionnelles. Il peut donner lieu à des divergences ou des conflits mais peut aussi être discuté, partagé et négocié dans le cadre de la collaboration (Edwards & Daniels, 2012). La reconnaissance mutuelle de ce qui importe aux yeux de chacun-e est une clé de la réussite de la collaboration (Edwards, 2012).

Nous tenterons donc d'identifier « ce qui importe » aux yeux de différent-es acteurs/trices, groupes de personnes ou institutions impliqué-es dans la mise en place de la PMS neuchâteloise, nous examinerons une situation où différentes perspectives se rencontrent et discuterons ce que la diversité des perspectives permet en termes d'adaptation du projet. Néanmoins, nous ne nous limiterons pas aux acteurs/trices professionnel-les, mais inclurons également la perspective des personnes âgées pour comprendre les enjeux de la réforme étudiée.

LE PROJET HomAge

e projet de recherche HomAge vise à documenter les transformations du paysage neuchâtelois de soins et d'aide aux personnes âgées (incluant de manière centrale la PMS, Gfeller et al., 2021) et la manière dont ce paysage est vécu et façonné par les individus, en particulier les personnes âgées. Le projet, en cours (2019-2023), vise à saisir le rapport dynamique entre trajectoires individuelles et environnement (social, culturel, institutionnel, matériel) considéré à différentes échelles (cantonal, quartier, institution, domicile, etc.) à travers une étude de cas régionale (Zittoun, 2019, 2020).

Nous nous focalisons ici sur un changement spécifique initié dans la cadre de la PMS, les appartements avec encadrement (ci-après : AE), qui permet de saisir la diversité des perspectives des différent-es acteurs/trices. Les données utilisées dans le cadre de cette analyse ont été récoltées entre 2020 et 2022, et comprennent :

- 33 entretiens expert-es, semi-structurés (avec notamment des employé-es des administrations cantonale et communales, conseiller-ères communaux/ales, personnes impliquées dans la construction et la location d'AE)
- 59 entretiens semi-structurés avec des personnes âgées habitant en AE (avant et après déménagement)
- 3 entretiens semi-structurés avec des personnes âgées ne souhaitant pas déménager en AE, n'ayant pas déménagé après hésitation ou habitant un immeuble dit pour personnes âgées qui n'est pas labellisé (dont un entretien de groupe avec 8 personnes)
- 14 observations (visites d'AE, activités de groupes dans des AE, assemblée générale d'une fondation construisant des AE, etc.)
- Divers documents relatifs aux AE (tels que rapports du Conseil d'État, arrêtés, cahier des charges type de la personne référente, brochures de présentation, sites internet, articles dans les médias, etc.)

Dans un premier temps de l'analyse, nous avons identifié des thèmes récurrents par attention flottante et dialogue entre membres de l'équipe de recherche (une forme d'analyse collaborative, Cornish et al., 2013). Nous avons par la suite effectué une analyse plus spécifique focalisée sur un thème, ici les AE, considéré comme un cas critique (Flyvbjerg, 2011). Nous avons identifié de manière transversale dans nos données les différentes personnes et groupes concernés et leurs perspectives sur le thème sélectionné. Pour cet article, nous avons ensuite choisi d'analyser plus en détails une situation particulière, celle d'une journée portes ouvertes dans des AE, situation qui se caractérise par le grand nombre de perspectives sur « ce qui importe » qui s'y donnent à voir.

ANALYSE D'UN CHANGEMENT INTRODUIT PAR LA PMS : LE CAS DES APPARTEMENTS AVEC ENCADREMENT

ans ce qui suit, nous nous centrons sur une innovation introduite par la PMS que sont les AE pour personnes âgées, conçus comme une alternative aux EMS. Le canton a créé le label « appartements avec encadrement », qui garantit que les logements respectent certains critères concernant les caractéristiques architecturales d'une part, l'encadrement social d'autre part. Ainsi, ces logements doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite, comprendre une salle commune et inclure les prestations d'un-e référent-e chargé-e d'effectuer des « visites de courtoisie » aux locataires ainsi

que d'organiser des activités collectives. L'attribution du label tient également compte d'autres éléments tels que la proximité des commerces et des transports publics. Bien qu'il n'y ait pas d'exigence cantonale à ce sujet, les appartements construits jusqu'à présent sont des logements de 2 à 3,5 pièces. Les quotas d'appartements à construire sont calculés par région et par commune et il n'existe pas de critères d'admission formels qui seraient unifiés au niveau cantonal.

Ce changement répond donc à une volonté politique d'offrir des modalités de logement qui permettent aux personnes âgées de « vivre à domicile » le plus longtemps possible. Il demande néanmoins à être mis en pratique par toute une série d'acteurs/trices engagé-es directement ou indirectement dans cette réforme. En effet, diverses personnes sont amenées à collaborer dans la mise en œuvre des AE, aux différents stades de leur élaboration (conception, construction, lieu d'habitation avec encadrement), et chacune d'entre elle a une perspective spécifique sur ces appartements. Dans ce qui suit, nous examinons certaines de ces perspectives au prisme de la question « qu'est-ce qui leur importe vraiment » ? (Edwards, 2012 ; Edwards & Daniels, 2012).

« CE QUI IMPORTE » DANS LES APPARTEMENTS

u sein des services cantonaux chargés de la mise en œuvre de la PMS, quelques personnes s'impliquent fortement dans la promotion des AE. Il semble que le développement de ces logements corresponde à ce qui importe pour ces personnes dans leur travail. Pour la cheffe de l'Office du Logement par exemple, les AE semblent répondre à un idéal de justice sociale. La possibilité pour chacun-e d'avoir accès à un logement assurant une certaine dignité est un thème fréquent dans son discours. C'est pourquoi il faut des logements en nombre suffisant, accessibles financièrement et adaptés en termes d'ergonomie et d'encadrement social. Cette personne centre par conséquent son activité sur la promotion des AE et sur leur accessibilité aux personnes aux moyens financiers limités.

Du côté des *conseiller-es communaux-ales* transparait la crainte de voir apparaître de nombreux logements qui ne répondraient pas à une réelle demande de la population. En effet, certaines régions du canton voient des immeubles se construire, alors que le taux de logements inoccupés est déjà élevé. Ici, ce qui semble importer aux conseiller-es communaux-ales est de gérer le parc immobilier de manière à favoriser les constructions qui répondent à une réelle demande de la population, voire qui émanent d'elle, à l'image d'un projet de colocation porté par une habitante d'un village. Ils/Elles se montrent également prudent-es face à l'hypothèse, sous-jacente à la PMS, selon laquelle des personnes âgées quitteraient leur lieu de vie pour s'installer dans des AE situés dans un autre village, même au sein d'une région, et souhaitent donc donner la priorité à d'autres formes de soutien aux personnes âgées (bénévolat et domaine associatif notamment).

Du côté des *promoteur-trices immobilier-ères*, la construction de logements est de manière générale un investissement financièrement intéressant et le marché du logement pour les personnes âgées est en extension. Les AE peuvent donc servir des intérêts financiers. Néanmoins, les contraintes du label peuvent parfois s'avérer décourageantes et certains investisseurs préfèrent construire des appartements pour personnes âgées sans viser la labellisation. Ce qui leur importe est de louer les appartements et de rendre l'entreprise financièrement intéressante. L'importance de la demande pour ces logements ainsi que le manque de clarté autour des différentes appellations (appartements pour personnes âgées, adaptés, AE, etc.) peut, du moins dans certaines zones du canton, leur permettre de se passer du label.

D'autres personnes qui s'engagent dans la construction des AE semblent répondre à des intérêts d'ordre émotionnel ou personnel, et accorder moins d'importance à la question financière. Nous pensons ici notamment à des personnes membres du comité d'une fondation qui ont construit un immeuble de manière presque entièrement bénévole. Ces personnes mentionnent l'anticipation de leur propre vieillesse comme une motivation, ou simplement le plaisir d'offrir un beau cadre de vie aux personnes âgées du village. Leur engagement peut se mesurer au temps accordé aux futur-e-s locataires. Ainsi, l'une des membres du comité, elle-même retraitée, a passé des centaines d'heures à dialoguer avec les personnes intéressées par les appartements, répondre à leurs questions, les rassurer ou encore leur faire visiter le chantier, ceci de manière bénévole.

Mais qu'en est-il des *personnes âgées* elles-mêmes ? La question est délicate dans la mesure où la notion de « personne âgée » renvoie à une catégorie de la population mal définie et extrêmement hétérogène. De plus, elle ne correspond pas nécessairement à la manière dont la personne se définit elle-même. De fait, ce qui importe à une personne âgée dans son logement sera spécifique et variera dans le temps. Nos données montrent que ce qui importe pour des personnes ayant déménagé dans un AE recouvre :

- des aspects architecturaux, tels que la présence d'un ascenseur, l'absence de seuils, la taille de l'appartement - donc le temps passé à faire le ménage - ;
- des dimensions identitaires, notamment la possibilité d'y amener des objets souvenirs, ou le fait de rester dans « son » village;
- des aspects sociaux, comme la possibilité de participer à des activités collectives, avoir ses ami-es de longue date pour voisin-es;
- le sentiment de sécurité, procuré par la montre alarme et par la présence des concierges et référent-es ;
- le désir de repousser ou d'éviter l'entrée en EMS.

Mais certaines personnes ont aussi des réticences et mentionnent :

- ne pas vouloir vivre dans un immeuble « pour vieux », la personne ne se reconnaissant pas dans cette catégorie ;
- préférer vieillir dans un environnement intergénérationnel (un AE pourrait se trouver dans un immeuble intergénérationnel, mais les AE existant à l'heure actuelle se trouvent dans des immeubles habités essentiellement par des personnes âgées et quelques personnes plus jeunes bénéficiant de l'assurance invalidité);
- se sentir encore bien dans leur logement actuel et considérer qu'il est trop tôt pour déménager;
- ne pas voir la plus-value des AE par rapport à leur logement actuel, notamment parce que les AE n'incluent pas de prestations médicales ;
- la taille de l'appartement, estimé trop petit ;
- la peur du manque de privacité, exprimé par une interviewée comme « vivre les uns sur les autres », que l'appartement soit mal isolé, que la personne référente ou des voisin-e-s ne viennent sans cesse les déranger.

RENCONTRE ENTRE LES DIVERSES PERSPECTIVES DES ACTEURS/TRICES SUR « CE QUI IMPORTE »

Dans l'état actuel, on constate que le nombre d'AE augmente et que la plupart d'entre eux se louent (très) rapidement, ce qui indique qu'ils répondent suffisamment aux attentes et besoins des personnes âgées pour que celles-ci y déménagent. En ce sens, les AE répondent à « ce qui importe »

(professionnellement ou sur le plan privé) pour un nombre de personnes suffisamment important pour que ces appartements soient construits et investis. On peut donc affirmer qu'à cette échelle, les perspectives semblent s'articuler les unes aux autres, bien que ce qui importe pour les diverses acteurs et actrices soit varié : justice sociale, intérêt socio-médical (sécurité, accessibilité, rempart contre l'isolement social), gestion du parc immobilier, cadre de vie considéré comme agréable, aspects financiers, environnement familier ou encore prendre soin (au sens de care) d'une partie de la population, voire de son propre futur.

Si l'on se tourne vers les pratiques effectives, on remarque que les différentes perspectives des acteurs/trices sur « ce qui importe » se rencontrent dans une multitude de situations. Nous examinerons en particulier une journée « portes ouvertes » organisée dans un bâtiment d'AE avant que les locataires n'emménagent. L'une des membres de notre équipe y a effectué une observation. Lors de ces portes ouvertes, tout un chacun peut visiter l'immeuble et s'entretenir avec les personnes présentes. Parmi celles-ci, on compte notamment : des personnes âgées et leurs proches, la cheffe de l'Office du logement (initiatrice de la journée), un conseiller communal, un membre de la coopérative propriétaire de l'immeuble, la référente de l'immeuble, des promoteurs immobiliers. A l'occasion de cette journée, on peut observer que les différentes personnes trouvent diverses occasions d'exprimer « ce qui importe » pour elles. Ainsi, la cheffe de l'Office du logement peut par exemple réaliser son travail de promotion des AE en montrant aux promoteurs immobiliers l'intérêt de la population pour ces logements. Les personnes âgées visitant les appartements peuvent vérifier si les AE répondent à ce qui leur importe, par exemple la vue sur le lac, la proximité de l'arrêt de bus ou encore les dimensions des pièces. Elles le font par des échanges interpersonnels, notamment avec la référente. Certaines personnes se renseignent par exemple sur la fréquence de ses visites et s'inquiètent de la préservation de leur espace-temps privé. Elles interagissent aussi avec l'environnement matériel, par exemple en se déplaçant de l'arrêt de bus jusqu'à l'entrée de l'immeuble. On observe parfois des formes de négociation autour de « ce qui importe vraiment », par exemple lorsque la cheffe l'Office du logement, s'adressant à des personnes âgées, déclare qu'il n'y aura pas assez d'appartements pour tout le monde et qu'il vaut donc mieux s'inscrire rapidement au cas où, par exemple, un accident rendait un déménagement nécessaire. Ainsi, la cheffe de l'Office du logement met l'accent sur l'importance d'un appartement accessible et d'une certaine anticipation des besoins dans l'espoir que ces éléments soient intégrés par son audience.

Nos observations montrent aussi que ces échanges peuvent permettre aux différentes personnes de saisir, en partie du moins, la perspective des autres. Elles tentent alors de comprendre les dynamiques, mécanismes et règles liés à des domaines qu'ils/elles ne connaissent pas ou peu, par exemple lorsque les architectes cherchent à construire des logements correspondant aux besoins et attentes des personnes âgées. Ils/Elles n'imaginent pas, par exemple, que des plaques de cuisson tactiles sont difficiles à utiliser pour cette population ou que les finitions au béton ciré donneront l'impression que l'ouvrage n'est pas terminé. Ces rencontres sont donc aussi des occasions de saisir la perspective des autres et ouvrent ainsi la voie à des changements, des adaptations ou, a minima, une meilleure intercompréhension qui constitue une condition de la collaboration. Ces occasions se présentent par exemple lorsque la voix des personnes âgées parvient, directement ou indirectement, aux architectes. Ainsi, un membre du comité d'une fondation ayant initié la construction d'un immeuble d'AE, s'appuie sur ses discussions avec des connaissances plus âgées qu'elle pour demander que les prises électriques soient disposées à une hauteur facilement accessible. Cet agencement matériel traduit l'importance de l'accessibilité pour des personnes ayant

une mobilité réduite. Il diverge des priorités habituelles des architectes, constructeurs/trices et promoteurs/trices, qui placent les prises proches du sol en vertu d'un critère esthétique. Dans ce cas, les architectes ont donc entendu et pris en considération la voix des personnes âgées relayée par le membre du comité de fondation, et ont matérialisé l'importance de l'accessibilité des prises électriques dans le bâti, participant ainsi à inscrire cette importance de manière relativement stable et visible dans la matérialité des appartements.

CONCLUSION

artant du constat du changement démographique et des réformes qui tentent d'y répondre, nous nous sommes penchées sur le programme politique d'un canton suisse, Neuchâtel. Considérant que les soins et l'accompagnement des personnes âgées nécessitent la collaboration de nombreuses personnes aux profils variés et que la reconnaissance mutuelle de « ce qui importe » à chacun-e est une condition de la collaboration, nous avons examiné les perspectives de différent-es acteurs/trices à travers le prisme de « ce qui leur importe » ainsi que des situations de rencontre entre les perspectives. Si nos analyses ont permis de montrer la diversité de ces perspectives, elles révèlent aussi que cette diversité n'entrave pas nécessairement la réalisation de projets communs et peut, à certaines conditions, être source d'adaptation du projet aux nécessités, besoins et désirs de chacun-e. C'est le cas lorsque la perspective d'autrui est prise en compte et discutée. Ainsi, la diversité des perspectives, plutôt que d'être un obstacle, peut devenir un atout dans la mesure où elle permet des apprentissages (Cornish et al., 2013). Nos analyses montrent aussi que « ce qui importe » peut se traduire matériellement, non seulement dans l'agir des personnes tel qu'explicité par Edwards, mais également dans des agencements de l'environnement bâti, par exemple dans la hauteur des prises. Ainsi, la notion de « ce qui importe » permet de considérer les perspectives des acteurs/trices dans l'analyse de la mise en œuvre d'une réforme. Une telle démarche permet de mettre au jour divers obstacles, inévitables au demeurant, de la mise en œuvre de réformes et de la collaboration qu'elle implique.

REFERENCES

- Barbey, V., Lambelet, C., Duc, N., Siggen, M., & Varesio, A.-C. (2009). *Planification médico-sociale pour les personnes âgées dans le canton de Neuchâtel.* Rapport final de synthèse. Haute Ecole Arc Santé, HESSO Valais.
- Bieri, U., Frind, A., Weber, E., & Kress, J. (2020). Environnements favorables aux personnes âgées en Suisse. Etude commandée par la a+ Swiss Platform Ageing Society [Schlussbericht]. GFS.BERN. https://sagw.ch/fileadmin/redaktion_sagw/dokumente/Themen/AgeingSociety/Altersfre undliche_Umgebungen_in_der_Schweiz_gfs_2020.pdf
- Bigonnesse, C., & Chaudhury, H. (2021). Ageing in place processes in the neighbourhood environment: A proposed conceptual framework from a capability approach. *European Journal of Ageing*, 19(1), 63-74.
- Chen, Y., Bouferguene, A., Shirgaokar, M., & Al-Hussein, M. (2020). Spatial analysis framework for age-restricted communities integrating spatial distribution and accessibility evaluation. *Journal of Urban Planning and Development*, 146(1), Article 1. Scopus.

- Conseil d'Etat. (2012). Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi de santé (LS) (Planification médico-sociale pour les personnes âgées) (12.013). Conseil d'Etat, Canton de Neuchâtel.
- Conseil d'Etat. (2015). Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la réalisation et les perspectives de la planification médico-sociale (15.026). Conseil d'Etat, Canton de Neuchâtel.
- Conseil d'Etat. (2021). Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur l'accompagnement et le soutien à domicile (LASDom) (21.021). Conseil d'Etat, Canton de Neuchâtel.
- Cornish, F., Gillespie, A., & Zittoun, T. (2013). Collaborative analysis of qualitative data. In U. Flick (Éd.), *Handbook of qualitative data analysis* (pp. 79-93). Sage Publications Ltd.
- de Beauvoir, S. (1970). La vieillesse. Gallimard.
- Dirlewanger, D. (2018). Les couleurs de la vieillesse : Histoire culturelle des représentations de la vieillesse en Suisse et en France (1940-1990). Alphil Presses Universitaires Suisses.
- Edwards, A. (2012). The role of common knowledge in achieving collaboration across practices. *Learning, Culture and Social Interaction*, 1(1), 22-32.
- Edwards, A., & Daniels, H. (2012). The knowledge that matters in professional practices. *Journal of Education and Work*, 25(1), 39-58.
- Flyvbjerg, B. (2011). Case Study. In N. K. Denzin & Y. S. Lincoln (Éds.), *The Sage handbook of qualitative research* (4e éd., pp. 301-316). Sage Publications Ltd.
- Gfeller, F., Zittoun, T., Grossen, M., & Cabra, M. (2021). L'offre de logement pour personnes âgées dans le canton de Neuchâtel. Évolution, état des lieux, tensions. (Rapport de recherche N° 1). Université de Neuchâtel, Faculté des lettres et sciences humaines. https://go.unine.ch/homage
- Glass, A. P. (2020). Sense of community, loneliness, and satisfaction in five elder cohousing neighborhoods. *Journal of Women & Aging*, 32(1), 3-27.
- Höpflinger, F., Hugentobler, V., & Spini, D. (Éds.). (2019). Habitat et vieillissement. Réalités et enjeux de la diversité. Age Report IV. Seismo Verlag, Sozialwissenschaften und Gesellschaftsfragen AG.
- Horstmanshof, L., Garbutt, R., & Brownie, S. (2019). Older adults who move to independent living units: A regional Australian study. *Australian Journal of Psychology, 72*(1), 41-49.
- Hummel, C., Burton-Jeangros, C., & Riom, L. (2017). Vieillissement et espaces urbains. Université de Genève.
- Jarvis, A., & Mountain, A. (2021). Lived realities of lonely older people: Resisting idealisations of 'Home'. *Social Policy and Society*, 20(1), 1-16.
- Leyshon, C., Leyshon, M., & Jeffries, J. (2019). The complex spaces of co-production, volunteering, ageing and care. *Area*, *51*(3), 433-442.
- Martin, M., Kliegel, M., Tesch-Römer, C., & Martin, M. (2010). *Psychologische Grundlagen der Gerontologie* (3è ed). Kohlhammer.
- Milligan, C. (2009). There's no place like home: Place and care in an ageing society. Ashgate Publishing.

- Office fédéral de la statistique. (2021a). Evolution des données démographiques, de 1950 à 2020. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population.assetdetail.18845591.htm
- Office fédéral de la statistique. (2021b). *La population de la Suisse en 2020*. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population.assetdetail.19964431.htm
- Repetti, M. (2018). Les bonnes figures de la vieillesse : Regard rétrospectif sur la politique de la vieillesse en Suisse. Antipodes.
- Riom, L., Hummel, C., & Burton-Jeangros, C. (2018). « Mon quartier a changé un peu, mais c'est moi qui ai aussi beaucoup changé ». Habiter la ville et y vieillir. *Métropoles*, *23*.
- Riom, L., Hummel, C., Kimber, L., & Burton-Jeangros, C. (2015). Plus on est vieux, plus on se protège: Le sentiment de sécurité chez les personnes âgées. Retraite et société, 71, 48-74.
- Seifert, A., & Schelling, H. R. (2018). Attitudes toward aging and retirement homes before and after entry into a retirement home. *Journal of Housing For the Elderly*, 32(1), 12-25.
- Thalineau, A., & Nowik, L. (2010). Être en « milieu de retraite » et choisir de vivre ailleurs. *Lien social et Politiques*, 62, 99-109.
- Wahl, H.-W. (2015). Ecology of aging. In J. D. Wright (Ed.), *International Encyclopedia of the social & behavioral sciences (Second Edition)* (pp. 884-889). Elsevier.
- Wolf, N., & Wysling, Y. (2018). Allein leben mit Alzheimer—Aufrechterhaltung und Verhandlung von Autonomie in einer Sorgefiguration. In H.-P. Zimmermann (Éd.), Kulturen der Sorge: Wie unsere Gesellschaft ein Leben mit Demenz ermöglichen kann (1ère édition, pp. 259-282). Campus.
- Zittoun, T. (2019). Sociocultural psychology on the regional scale: A case study of a hill. Springer. https://public.ebookcentral.proquest.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=6000207
- Zittoun, T. (2020). Generalising from a regional case study: A dialogue with a hill. *Culture & Psychology*, 26(1), 62-77.
- Zittoun, T., Grossen, M., & Tarrago Salamin, F. (2021). Creating new spheres of experience in the transition to a nursing home. *Learning, Culture and Social Interaction*, 28, 100458.